



Contrat d'utilisation de la Salle des Loisirs de Neuillé
Allée du Clos de la Vigne
49680 NEUILLÉ
(Modifié le 03 mai 2019)

Cadre réservé à la Mairie : LOCATION 202..		
Arrhes		
Reste dû		
Caution salle		
Caution ménage		
Assurance R.C.		

Entre

La commune de NEUILLÉ, représentée par son Maire d'une part,

Et

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

D'autre part,

La réservation est-elle faite En votre nom
 Au nom d'une association ou entreprise
désignée comme "l'utilisateur"

Il a été convenu ce qui suit :

En application et dans le respect du règlement d'utilisation de la salle des loisirs, la commune de NEUILLÉ met à disposition de l'utilisateur la salle des loisirs.

1 - Location De la salle
 De la scène

2 - Désignation de la manifestation (*bal, spectacle, mariage, banquet, vin d'honneur, activité commerciale, etc.*) :

3 - Jour (s) de la manifestation :
 1 jour
 2 jours

Date (s)
De 10 h à 10 h - 2^{ème} jour à partir de 10 h

La remise des clés et l'état des lieux se feront le vendredi après-midi à partir de 14 h ou le samedi à 10 h. Le locataire devra se renseigner auprès des secrétaires de Mairie pour contacter l' élu(e) désigné(e) afin de fixer avec lui (elle), l'heure de l'état des lieux. Les clés seront à rendre dans la boîte aux lettres de la Mairie le dimanche soir. **En cas de non remise des clés, une journée supplémentaire sera facturée.**



4 – Nettoyage

- Nettoyer et ranger les tables et les chaises
- Balayer et lessiver le sol (*salle, cuisine, toilettes*). **Balayer le parquet sans utiliser d'eau**
- Trier les déchets : verres, plastiques et cartonnets dans les containers (*parking extérieur*)
- Les débris alimentaires seront mis dans les sacs poubelles et dans le local prévu à cet effet

5 - Montant de la location

	Utilisateur		Association locale
- Location salle :	1 jour :		1 ^{ère} manifestation :
	2 jours :		2 ^{ème} manifestation :
			3 ^{ème} manifestation :
TOTAL :	<input type="text"/>		TOTAL : <input type="text"/>

Versement 1/3 de la location à la signature du contrat :

Reste à payer le jour de l'état des lieux :

Tous les chèques devront être au nom du loueur.

6 - Montant des cautions

Le montant des cautions est fixé à **800 €** pour la salle des loisirs (.....)
et **100 €** pour le nettoyage et le tri des déchets (.....)
par chèques libellés à l'ordre du « **Service de Gestion Comptable de Saumur** », ils seront à remettre le jour de la signature du contrat de location.

Assurances : L'utilisateur doit fournir une copie de son assurance responsabilité civile en cours de validité.

7 - Règlement de la Location

La location est effective après signature du présent contrat et du versement d'arrhes correspondant au 1/3 de la location. **Le solde sera versé le jour de l'état des lieux et de la remise des clés.**

Un état des lieux sera effectué le lundi matin, par les agents communaux uniquement. Si aucun problème n'est constaté, la caution sera rendue après la manifestation suivante dans cette salle.

Rappel et recommandations : Aucune décoration ne doit être collée sur le mur. Il est recommandé d'utiliser les filins prévus à cet effet et de faire attention au décrochage en ne tirant pas dessus.

En cas de désistement (3 mois avant la manifestation), les arrhes seront acquises à la commune.

L'UTILISATEUR RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT DE LA SALLE DE LOISIRS, DONT IL ACCEPTE LES CLAUSES.

Un exemplaire de ce contrat ainsi que le règlement d'utilisation des locaux, signés, sont remis à l'utilisateur.

Fait à NEUILLÉ le

L'utilisateur
(Lu et approuvé)

Le Maire ou son représentant

.....

.....